
Assembly of First Nations

55 Metcalfe Street, Suite 1600
Ottawa, Ontario K1P 6L5
Telephone: 613-241-6789 Fax: 613-241-5808
www.afn.ca



Assemblée des Premières Nations

55, rue Metcalfe, Suite 1600
Ottawa (Ontario) K1P 6L5
Téléphone: 613-241-6789 Télécopieur: 613-241-5808
www.afn.ca

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
11, 12 ET 13 JUILLET 2023, HALIFAX (NOUVELLE-ÉCOSSE)

Résolution n° 46/2023

TITRE: Soutien à l'augmentation du financement des conseils tribaux

OBJET: Relations financières, gouvernance

PROPOSEUR(E): Byron Louis, Chef, Bande indienne d'Okanagan, C.-B.

COPROPOSEUR(E): Judy Wilson, mandataire, bande indienne d'Osoyoos, C.-B.

DÉCISION: Adoptée par consensus

ATTENDU QUE :

- A. En vertu de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones stipule (la Déclaration des Nations Unies) :
- i. Article 4 : Les peuples autochtones, dans l'exercice de leur droit à l'autodétermination, ont le droit d'être autonomes et de s'administrer eux-mêmes pour tout ce qui touche à leurs affaires intérieures et locales, ainsi que de disposer des moyens de financer leurs activités autonomes;
 - ii. Article 23 : Les peuples autochtones ont le droit de définir et d'élaborer des priorités et des stratégies en vue d'exercer leur droit au développement. En particulier, ils ont le droit d'être activement associés à l'élaboration et à la définition des programmes de santé, de logement et d'autres programmes économiques et sociaux les concernant, et, autant que possible, de les administrer par l'intermédiaire de leurs propres institutions.
- B. Les conseils tribaux sont des organisations créées par des Premières Nations ayant des intérêts communs qui s'unissent volontairement pour fournir des services de programme et/ou d'acquisition de capacités aux Premières Nations membres.
- C. Les services fournis par les conseils tribaux à leurs communautés membres sont essentiels.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 13^e jour de juillet 2023 à Halifax (Nouvelle-Écosse)

JOANNA BERNARD, CHEFFE NATIONALE PAR INTÉRIM

46 – 2023
Page 1 de 3

- D. Dans le cadre des Programmes de soutien aux gouvernements indiens, qui sont administrés par Services aux Autochtones Canada, le financement des conseils tribaux n'a pas connu d'augmentation significative. Le financement du programme des conseils tribaux a été bloqué en 1996, puis réduit de 17 millions de dollars en 2014.
- E. L'inflation a érodé le pouvoir d'achat des conseils tribaux ainsi que leur capacité de fournir le même niveau de services.
- F. Entre 1996 et 2023, le Canada a connu une inflation de 70 %. Selon l'indice des prix à la consommation de Statistique Canada, les prix actuels sont 1,70 fois plus élevés que les prix moyens en vigueur en 1996.
- G. Par conséquent, il est nécessaire de procéder à une augmentation du financement fourni dans le cadre du programme des conseils tribaux.
- H. Le financement des conseils tribaux devrait être suffisant, durable, prévisible et basé sur les besoins afin de prendre en compte le coût de la rétention et de la formation du personnel, des locaux et du renforcement des capacités nécessaires aux communautés.
- I. En vue de sa présentation annuelle au Comité permanent des finances, l'Assemblée des Premières Nations (APN) continue de déterminer les ressources nécessaires pour assurer le financement des conseils tribaux et d'autres programmes liés à la gouvernance afin qu'elles soient mentionnées dans les budgets fédéraux. En 2022, l'APN a demandé 3,5 milliards de dollars sur cinq ans pour combler le manque de financement des programmes de gouvernance existants.
- J. Selon le rapport provisoire de 2019, intitulé *Honorer nos ancêtres en ouvrant la voie de l'avenir*, du Comité consultatif mixte sur les relations financières (CCMRF) :
 - i. « Dans le cadre des travaux à venir aux fins de l'établissement conjoint d'une nouvelle relation financière, il conviendrait de mettre un accent plus prononcé sur l'engagement en accordant aux Premières Nations une place plus importante et en reconnaissant davantage les différences régionales. Pour ce faire, le gouvernement du Canada pourrait tenir des tables rondes techniques de portée nationale, par exemple pour réaliser un examen approfondi des problèmes particuliers auxquels

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 13^e jour de juillet 2023 à Halifax (Nouvelle-Écosse)



doivent faire face les gouvernements des Premières Nations éloignées et isolées, et renforcer la collaboration avec chacun des gouvernements des Premières Nations et chaque organisation régie par un traité, soit les titulaires des droits en question, ainsi qu'avec les conseils tribaux et les organismes régionaux, et ce, en vue de déterminer l'orientation appropriée pour donner suite à l'ensemble des questions qui touchent l'établissement conjoint continu d'une nouvelle relation financière ».

- K. Le rapport provisoire de 2019 comporte également 24 recommandations, dont celle-ci :
- i. l'achèvement des nouvelles politiques et approches relatives aux modes de financement pour renforcer l'engagement à l'égard d'un financement souple et prévisible, appuyer la réduction des exigences en matière de production de rapports ainsi que le passage d'un système de reddition de comptes fondé sur les programmes à un système s'appuyant sur les résultats, et remplacer les cotes de l'évaluation générale des collectivités des Premières Nations par des outils d'accréditation administrés par les Premières Nations mêmes.

POUR CES MOTIFS, les Premières Nations-en-Assemblée :

1. Demandent à l'Assemblée des Premières Nations (APN) de fournir un soutien politique aux Premières Nations afin qu'elles obtiennent des augmentations de financement pour le programme actuel des conseils tribaux par l'intermédiaire d'ententes de financement renouvelées qui comprennent une clause d'indexation, qui sont fondées sur les besoins et qui assurent un financement suffisant, prévisible et durable.
2. Demandent au Canada de veiller à ce que le financement du programme des conseils tribaux soit augmenté pour remédier au sous-financement chronique existant depuis 1996.
3. Confèrent à l'Assemblée des Premières Nations le mandat de présenter immédiatement cette résolution au gouvernement du Canada et de tenir les Premières Nations et les conseils tribaux informés de la progression des discussions.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 13^e jour de juillet 2023 à Halifax (Nouvelle-Écosse)



JOANNA BERNARD, CHEFFE NATIONALE PAR INTÉRIM

46 – 2023
Page 3 de 3